

## STAGES 2018 – 2019

# TECHNIQUES de SANTÉ ANIMALE

## RENCONTRE D'INFORMATION

11 avril 2018

### 1. Responsables

Geneviève Plourde et Carole Signori, coordonnateurs des stages 2017-2018. Les responsables de la coordination des stages pour 2018-2019 vous seront communiqués dès que possible.

### 2. Dates des stages :

Session intensive de 5 semaines :	21 janvier au 22 février	2019
1 <sup>er</sup> stage (rotation 1) :	25 février au 29 mars	2019
Semaine de transition :	1er au 5 avril	2019
2 <sup>e</sup> stage (rotation 2) :	8 avril au 10 mai	2019

Vous devez obligatoirement faire deux stages, soit un stage clinique et un stage en milieu spécialisé. Pour ce dernier, vous aurez à décider si vous voulez faire un stage en recherche, en centre de référence ou un autre milieu (grands animaux, chevaux, refuge, faune, etc...)

### 3. Durée de chacun des stages

Cinq (5) semaines ou 150 heures minimum.

### 4. Conditions d'admission à l'épreuve synthèse de programme

Sera admissible à l'épreuve synthèse l'élève qui :

- Possède les préalables des cours porteurs, soit tous les cours des disciplines 101 (biologie), 145 (santé animale), 201 (mathématiques) et 202 (chimie);
- prévoit ne pas avoir plus de 4 cours de la formation générale (français, philosophie, anglais et éducation physique) à compléter après la session où il est inscrit à l'épreuve synthèse de programme, **et pas plus d'un cours à compléter dans chacune des disciplines**. L'élève devra alors compléter les cours manquants dans un délai d'un an.
- aura un comportement qui correspond aux attentes départementales.

# Stages 2018 – 2019 en Techniques de Santé Animale

## 5. Restrictions sur les types de stages possibles

Un des deux stages doit se faire obligatoirement dans une clinique, sauf si l'élève a participé au programme ATE en clinique (des restrictions s'appliquent) ou s'il remplit les conditions pour l'obtention d'une attestation de travail en clinique.

**Tous les endroits doivent être approuvés** au préalable par la coordination des stages et certains sont éliminés d'emblée.

Ex. : Tonte et toilettage, petites animaleries commerciales (pet shop), clinique ou institution de recherche pour laquelle l'élève a déjà travaillé.

## 6. Stages à l'extérieur de la province

Toutes les démarches sont sous la responsabilité de l'élève et l'endroit du stage doit être approuvé par la coordination des stages. Toutes les démarches doivent être complétées pour le 22 août 2018.

## 7. Financement des stages

Il n'existe pas d'autres systèmes de bourses que le système de prêts et bourses Ministère de l'Éducation. Sauf peut-être la bourse de stage à l'extérieur du Québec de l'ATSAQ si vous êtes membre depuis 3 ans.

## 8. Choix des stages

Remplir le **formulaire de stage clinique puis le formulaire de stage recherche ou le formulaire de stage en milieu spécialisé** (ainsi que la description des tâches que vous aurez à effectuer en stage). Veuillez le remettre le **22 août 2018** aux responsables de la coordination des stages. **Si votre formulaire n'est pas remis à la date prévue, votre choix de stage recherche (ou en milieu spécialisé) sera traité en dernier.**

**Prenez soin de vous en garder une copie.** Elle pourrait vous être nécessaire pour vos démarches de stage à la session Hiver-2019.

Nous vous présenterons aujourd'hui les informations concernant les choix de stage en milieu recherche afin que vous soyez en mesure de nous faire part de vos endroits préférés. ***Veuillez prendre note que seuls les coordonnateurs des stages effectuent les démarches auprès des institutions de recherche de la province de Québec.***

## 9. Frais afférents aux stages

Prévoir s'il y a lieu, des coûts supplémentaires pour la période des stages : hébergement, vaccination (rage, hépatite A, B), soulier avec cap d'acier, transport, etc.

## 10. Rencontres

Toutes les rencontres concernant les stages à l'automne et à l'hiver sont obligatoires.

# Stages 2018 – 2019 en Techniques de Santé Animale

## 11. Stage milieu recherche/milieu spécialisé

*Qu'est-ce qu'un stage « recherche/milieu spécialisé » ?*

- Un centre de recherche (une liste de choix vous sera remise);
- Un centre vétérinaire (DMV, CVL, CVRS, FMV...);
- Domaine des grands animaux (bovins, équins, porcs, mouton, etc.);
- SPCA, refuges;
- Un centre de réhabilitation des animaux de la faune et des oiseaux de proie;
- Les zoos (ex. : zoo de Granby, Écomuséum...)
- Tout autre endroit admissible selon les responsables de la coordination des stages.

Tous les endroits doivent être approuvés au préalable par les responsables de la coordination des stages et certains sont éliminés d'emblée (si ne respecte pas les critères exigés)

*Quelles démarches devez-vous effectuer ?*

- Pour un stage en recherche, vous devez remplir le formulaire « choix de stage recherche » en indiquant cinq choix (en ordre de préférence). **Les démarches seront faites par les responsables de la coordination des stages** durant l'automne.
- Pour un stage en milieu spécialisé, vous devez faire vous-mêmes les démarches pour trouver un stage puis, remplir le formulaire « stage en milieu spécialisé ». Par la suite, votre demande sera étudiée par les coordonnateurs de stage. Prenez note que les coordonnateurs de stage s'occuperont des stages au **zoo de Granby ainsi que l'Écomuséum**, ne contactez pas ces deux endroits.

*Qui est éligible à un **second** stage «recherche-milieu spécialisé» ?*

- Tout étudiant qui a complété au préalable un minimum de 280 heures (en moyenne 35 heures/semaine pendant 8 semaines) chez le même employeur en clinique peut, s'il le désire, remplacer le stage clinique obligatoire par un 2<sup>e</sup> stage « recherche-milieu spécialisé ». Un étudiant ayant participé au programme ATÉ ayant accumulé une expérience équivalente est aussi éligible. Le dossier sera analysé, basé sur le formulaire «Attestation d'emploi en clinique vétérinaire», pour **s'assurer que les compétences ont été couvertes en entier** durant le travail, avant d'accorder un second stage «recherche-milieu spécialisé».

# Stages 2018 – 2019 en Techniques de Santé Animale

## En résumé :

Ce que vous aurez à faire durant l'été :

### 1. Stage Clinique

- Trouver une clinique qui désire vous accueillir :
  - Visiter cette clinique pour confirmer votre choix
  - Rencontrer la personne responsable des stages (vétérinaire, technicienne, gérant, réceptionniste)
  - Remplir en collaboration avec le responsable des stages de l'endroit le **«Formulaire de stage clinique»**
  - Ne pas oublier de cocher les cases et d'indiquer les % approximatif de chaque section.
- Remettre le formulaire rempli le 22 Août 2018 aux coordonnateurs de stage
- Si vous remplacez votre stage clinique par un stage recherche-milieu spécialisé :
  - Vous devez faire remplir le document **«attestation d'emploi en clinique vétérinaire»**, par votre employeur.
  - Il faut que toutes les cases soient cochées «oui» pour que vous ayez atteint toutes les compétences du programme et que votre stage soit remplacé.
  - Remettre le formulaire rempli à la date indiquée.

### 2. Stage Recherche-Milieu spécialisé

- Si vous désirez un **stage recherche**, remplissez le formulaire **«Choix de stage recherche»**. Choisissez 5 endroits et remplissez les questions pour nous aider à établir votre profil. Vous ne faites aucune démarche ou contact avec les endroits de recherche, ce travail est réservé à la coordination des stages.
- Remettre le formulaire rempli le 22 Août 2018 aux coordonnateurs de stage
- Si vous désirez un **stage en milieu spécialisé**, toutes les démarches sont sous votre responsabilité.
  - Si possible, une visite de l'endroit est préférable pour confirmer votre choix
  - Contacter ou rencontrer la personne responsable des stages et remplir en collaboration avec elle le **«Formulaire de stage en milieu spécialisé»**
  - La «liste et description succincte des tâches attribuées au stagiaire» doit être remplie.
- Remettre le formulaire rempli à la date indiquée.